



## S O M M A I R E

- **Le Label Marianne pour le Haut-Commissariat**
- **Visite officielle du Haut-Commissaire à Takaroa, Fakarava et Anaa**
- **Une nouvelle loi sur les sections des communes**
- **Arrivée du nouveau chef de la subdivision administrative des Tuamotu - Gambier**

## Les brèves du fenua

## DOSSIER SPECIAL

- **L'éco-construction**

## À noter sur votre agenda

- **14 juillet** : Fête nationale
- **15 juillet** : Date limite de transmission des comptes administratifs 2012 aux subdivisions administratives ;
- **du mardi 30 juillet au jeudi 1er août 2013** : Congrès des communes à l'Université de Polynésie française ;
- **1er septembre** : Afficher l'avis d'ouverture des opérations de révision de la liste électorale ;
- **du 16 au 22 septembre** : La semaine Européenne de la Mobilité
- **10 octobre** : Carrefour de l'emploi public à l'Université de la Polynésie française

## Le Label Marianne ... vers un service public au service du public



L'ACCUEIL DU PUBLIC EST AU CŒUR DES MISSIONS DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, AVEC UNE EXIGENCE D'EXCELLENCE. C'EST POURQUOI LE HAUT-COMMISSARIAT, À L'INSTAR DE L'ENSEMBLE DES PRÉFECTURES, A MIS EN PLACE UNE DÉMARCHE QUALITÉ POUR ABOUTIR À L'OBTENTION DU LABEL MARIANNE.

Ce label est la référence commune en matière d'accueil et de relation usager des services publics. Dans la continuité de la Charte Marianne, le référentiel Marianne comprend 19 engagements de service et 5 engagements de moyens, relatifs au pilotage et à l'organisation interne. Le Label Marianne s'adresse à toute structure ayant une mission de service public et recevant des usagers.

Après des diagnostics sur la qualité de l'accueil, l'examen de plan d'actions et une sensibilisation des agents concernés, une évaluation a été demandée. Cette phase a été effectuée les 6 et 7 juin derniers par l'AFNOR conduite par son auditeur, M. Patrice KORALEWSKY. Elle a porté sur le nouveau bâtiment et celui abritant le pôle continuité territoriale (immeuble Levy).



### Le service des passeports et des cartes d'identité

Les points forts :

- un accueil courtois et agréable,
- l'accessibilité des locaux sur les deux sites évalués,
- la sensibilisation aux personnes en difficultés,
- des personnels ressource en langues ainsi que des locaux fonctionnels et agréables.

### L'accueil à l'entrée du nouveau bâtiment

Par ailleurs, des pistes de progrès ont été identifiées. L'AFNOR Certification, vient de confirmer l'obtention du label pour les 2 sites audités : l'immeuble de la continuité territoriale et le nouveau bâtiment

de regroupement des services. Les travaux continuent afin de préparer la labellisation des 6 sites restants : le bâtiment des subdivisions (rue des Poilus tahitiens), le bâtiment ex-RFO, l'hôtel de la Marine, le bâtiment du Secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP), les bâtiments des subdivisions de Raiatea et des Marquises.



L'objectif final est de pouvoir labelliser l'ensemble des sites du Haut-Commissariat au plus tard au 31 décembre 2013.

## Visite officielle du Haut-Commissaire à Takaroa, Fakarava et Anaa, à l'occasion de l'installation de M. Jean-Pierre ARON, nouveau Chef de la Subdivision administrative des Tuamotu-Gambier, les 25 et 26 juin 2013

**UNE DÉLÉGATION, CONDUITE PAR M. JEAN-PIERRE LAFLAQUIERE, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE, EN PRÉSENCE DE M. MARCEL TUIHANI, MINISTRE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIÈRES, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ARTISANAT ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT, AINSI QUE DE M. JEAN-PIERRE ARON, NOUVEL ADMINISTRATEUR DES ÎLES TUAMOTU-GAMBIER (VOIR SA BIOGRAPHIE EN PAGE 4), S'EST DÉPLACÉE À TAKAROA, FAKARAVA ET ANAA DU 25 AU 26 JUIN 2013.**

### **TAKAROA :**

La délégation est accueillie à l'aéroport par le Maire, Mme Teapehu TEAHE. Après la levée des couleurs, la délégation s'est rendue sur le site PATUROA 7 où elle a posé la première pierre de l'abri de survie co-financé par le Contrat de projets. L'abri de survie, outre sa fonction de protection des populations, abritera également la future école, l'infirmerie et les services de la mairie. Cette opération, estimée à 687 millions de F Cfp, participera à la relance du BTP en Polynésie avec plus d'une vingtaine d'emplois sur cette seule construction dont la moitié sera recrutée sur l'atoll.



Visite des classes de l'école provisoire

La délégation s'est également rendue à l'école provisoire de l'atoll, financée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (70% Etat, 30% commune) pour un montant de 20 Millions de F Cfp. Les enfants ont pu réintégrer leur nouvelle école provisoire après les vacances d'octobre 2012.

### **FAKARAVA :**

La délégation, accueillie par la seconde adjointe au Maire, Mme Marie-Claire IPUTOA, a commencé sa visite par le terrain de l'abri de survie dont l'accès fait actuellement l'objet d'une déclara-

tion d'utilité publique pour la régularisation de l'emprise foncière du projet.



Matériel dédié à la télé-médecine

Cette opération, financée par le Contrat de projets, est estimée à 634 Millions de FCFP. Au quotidien, le futur abri de survie accueillera le centre médical, le centre dentaire et des services communaux. Le Colonel Patrick VALENTINI, a ensuite remis une lettre de félicitations au policier municipal Cyril TSONFOAYEE pour sa forte implication dans une affaire de vandalisme et de vol. Lors de la visite de l'infirmerie, les autorités ont souligné l'importance du matériel dédié à la télé-médecine, prochainement opérationnels.

### **ANAA :**

Accueillie par le Maire, M. Gérard TEIRI, la délégation a procédé à plusieurs inaugurations (un pont, un tronçon routier bétonné, un hangar à matériels), avant de se rendre à la mairie pour un accueil officiel par le Maire, et la population de l'atoll. Elle a ensuite visité l'abri de survie déjà existant qui fera l'objet d'une réhabilitation, financée à hauteur de 115 millions de FCFP par le Contrat de projets, il abritera la mairie et le centre médical. Durant la période des travaux de réha-

bilitation, l'infirmerie sera installée dans l'école et les services de mairie seront établis provisoirement dans le hangar à matériel. La délégation s'est rendue sur le chantier de construction de l'abri de survie école qui a bénéficié d'un financement à 100 % par le FIP. L'abri devrait être réceptionné en fin d'année 2013, les élèves et l'équipe pédagogique disposeront de locaux spacieux dès la rentrée prochaine. La commune de Anaa a pu mettre en place deux centrales de potabilisation (désalinisation par osmo-seurs) grâce au Contrat de projets, sur Anaa et sur sa commune associée de Faaité, pour un montant de plus de 112 Millions de F Cfp. La commune propose à sa population une eau potable de qualité au tarif de 3 F Cfp le litre sur place à la centrale et de 6 F Cfp le litre en livraison à domicile par camion citerne. La délégation a inauguré la navette "Te nukutaeroto". Cette réalisation d'un montant de près de 78 Millions de F Cfp a été subventionnée à hauteur de 20% par l'Etat, de 60 % par le Pays et de 20% par la commune de Anaa. Elle permettra des échanges inter-îles aux habitants de la commune.



Inauguration de l'installation d'eau potable «Te Vai Ora»

## Une nouvelle loi sur les sections de communes

**LA LOI N° 2013-428 DU 27 MAI 2013, PUBLIÉE AU JOURNAL OFFICIEL, VIENT MODERNISER LE RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNES DÉFINI DANS LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. A L'EXCEPTION DE SON ARTICLE 22, ELLE A ÉTÉ RENDUE APPLICABLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE.**

Les sections de communes sont des parcelles de terrain, comme des bois ou des pâturages, qui appartiennent à la commune mais dont les administrés, dépendant de ces sections, possèdent l'usufruit. Ce système est hérité du Moyen-Âge, assurant aux habitants des moyens de subsistance par l'exploitation directe de terres ou de forêts.

De nombreux conflits, donnant lieu à d'importants contentieux devant les tribunaux, ont émergé entre ces ayants-droits et les communes, les premiers revendiquant la propriété des biens de ces sections de commune (biens sectionaux) dont ils ne sont que les usufruitiers. Devant l'exaspération d'un certain nombre de maires confrontés à la gestion quotidienne de conflits avec les utilisateurs de ces biens, un texte a été proposé au parlement pour faciliter le transfert définitif des biens sectionaux aux communes.

Le Conseil constitutionnel avait ouvert la voie en 2011 lors d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) en indiquant que le transfert des biens sectionaux à la commune ne porte aucune atteinte au droit de propriété des membres de la section de commune, car ces membres ne sont pas titulaires d'un droit de propriété sur ces biens. La loi ne vise donc pas à supprimer les sections de communes mais à favoriser un transfert progressif des biens des sections aux communes.

L'une des principales mesures à retenir concerne l'interdiction de constitution de toute nouvelle section de communes à compter de la promulgation de la loi du 27 mai 2013.

Le pouvoir de décision des commissions syndicales (qui gèrent un certain nombre d'actions de la section de commune) sont réduits alors que le conseil municipal devient seul compétent pour délibérer dans certains domaines.

S'agissant des compétences du représentant de l'Etat, il lui incombe toujours de prononcer le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section. Dans le délai de deux mois à compter de l'arrêté de transfert, le représentant de l'Etat dans le département (ou la collectivité d'outre-mer) porte ce transfert à la connaissance du public et notifie désormais l'arrêté de transfert à la commission syndicale lorsqu'elle est constituée, ainsi qu'au maire de la commune pour un affichage en mairie pendant une durée de deux mois.

Enfin, une nouvelle compétence est attribuée au représentant de l'Etat. Il peut, sur demande du conseil municipal, prononcer le transfert des biens de la section afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général. En effet, les sections constituent parfois un frein au développement et à l'aménagement des territoires communaux.



Dans ce cas, la commission syndicale n'est consultée que sur la délibération du conseil municipal. Les mêmes obligations, citées plus haut, d'information et de publicité incombent alors au représentant de l'Etat dans le délai de deux mois à compter de l'arrêté de transfert.

Les sections de communes sont sans rapport avec les communes associées qui ne sont pas impactées par ce nouveau dispositif.

## Arrivée du nouveau chef de la subdivision administrative des Tuamotu - Gambier, M. Jean-Pierre ARON

Succédant à M. Eric SACHER, M. Jean-Pierre ARON, sous préfet, a été nommé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Outre-mer en date du 14 juin 2013, chef de la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier en Polynésie française.



Lire ci-dessous sa notice biographique.

Jean-Pierre ARON est né le 16 avril 1952 à Cayenne en Guyane. Diplômé de l'Ecole Supérieure des Transports (1981 - Paris) et titulaire d'un DESS d'Economie des Transports (1991-Paris I), Jean-Pierre ARON débute son parcours professionnel comme enseignant au lycée français de Téhéran en 1977 dans le cadre du service national. A l'issue, il rejoint le Ministère des DOM-TOM comme chargé de mission à la sous-direction en charge de la décentralisation et de la déconcentration dans les DOM. En 1989, il est nommé directeur de la Maison du tourisme de

la Guyane, à Paris. L'année suivante, il retourne au Ministère des DOMTOM comme chargé de mission, adjoint au chef du département infrastructures, transports et environnement. En 1994, la Région Guyane fait appel à ses compétences pour occuper les fonctions de directeur général des services. Il devient ensuite, en 1999, directeur de l'Agence d'insertion de Guyane, organisme public gérant le RMI. Au terme de sept années à la tête de cet établissement public national, il devient Directeur adjoint de Cabinet de la Région Guyane, puis en 2010, directeur général adjoint chargé du pôle des affaires européennes de la coopération et des relations internationales. En 2011, Jean-Pierre ARON prend la direction générale de l'Association pour la formation professionnelle des Adultes de Guyane (AFPA).



Présentation à la presse de M. ARON en présence du Haut-Commissaire

### Coordonnées de la subdivision administrative des Tuamotu - Gambier

Rue des Poilus-Tahitiens • BP 115 – 98713 Papeete  
 subdiv.tuamotu-gambier@polynesie-francaise.pref.gouv.fr  
 Secrétariat : (689) 46 86 71 / fax: (689) 46 86 79

Chef de la subdivision administrative : **Jean-Pierre ARON**

Adj. administratif : Laurent CHRISTILLE

Adj. technique : Valérie BOYER

## Les Brèves

### Le congrès des communes 2013

se tiendra du mardi 30 juillet au jeudi 1er août à l'Université de la Polynésie française à Punaauia. Organisé par le syndicat pour la promotion des communes et communal à 100%, ce congrès sera l'occasion, pour les élus et les cadres, de faire un bilan de la mandature en cours avant les élections municipales de début 2014 et de brosser des perspectives à l'intention des nouvelles équipes. Comme pour les précédentes éditions, des travaux en ateliers suivis de restitutions en plénière sont au programme sur, entre autres, les thèmes des services au citoyen et de l'autonomie des communes.



### Les dernières circulaires du Bureau Juridique des Communes :

- Circulaire n° 600/DIPAC du 23 mai 2013 sur la mise en œuvre des règles de la FPC au cours de l'année 2013 ;
- Circulaire n° 696/DIPAC du 18 juin 2013 relative au droit d'expression des élus communaux.

### Arrivée et départ à la Direction de la défense et de la protection civile au Haut-Commissariat

Le Colonel Maxence JOUANNET, directeur de la défense et de la protection civile a quitté le fenua fin juin après 5 ans passés en Polynésie française. Le nom de son successeur n'est pas encore connu. Son intérim est assuré par le Lieutenant Colonel Franck MACHINGORENA. De plus, le Capitaine François BERNARDINI est remplacé par le Capitaine Frédéric ROBIN, chargé de la défense civile, des risques majeurs et de la gestion de crise à la DDPC.

## L'Eco-Construction

CETTE 2ÈME FORMATION S'EST TENUE DU 21 MAI AU 3 JUIN ET COMPRENAIT 2 MODULES SUR « L'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE » ET « L'ÉNERGIE DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS ».



### Interview des formateurs



La formation à la CCISM

#### Vos impressions sur le module architecture bioclimatique ?

**Frédéric PUJOL** : j'ai ressenti beaucoup d'enthousiasme des participants avec un total de 12 architectes répartis sur les 2 sessions.

**Robert CELAIRE** : je suis content de voir cette participation en nombre des architectes. Les mots clés, pour ce module, sont « démythification » de la complexité et « appropriation » des contenus.

#### Qu'en est-il du module énergie ?

**Mohamed ABDESSELAM** : je reçois une clarification du contenu et des calculs effectués dans ce module grâce, entre autres, à des révisions du premier module qui ont permis un bon « empilage » des connaissances. Nous essaierons également d'améliorer l'optimisation des places disponibles pour la prochaine formation.

**Frédéric PUJOL** : un bon retour des architectes sur le module énergétique leur a permis d'aller au fond des choses et d'expérimenter par eux-mêmes.

**Robert CELAIRE** : dans ces 2 modules, les formateurs arrivent à changer de casquette, l'architecte peut tenir un discours d'ingénieur et les ingénieurs des discours d'architectes.

Le module « coût global » n'a été que brièvement évoqué cette fois-ci mais sera détaillé lors de la prochaine mission avec la notion du coût d'impact environnemental. Pour nous, formateurs, les 3 modules sont liés et nous convions ceux qui n'ont suivi que les 2 premiers à revenir pour le troisième.



Le 4ème atelier-débat sur le guide de l'éco-construction

#### FOCUS : le projet de guide de l'éco-construction

**Mohamed ABDESSELAM** : à l'issue des 4 réunions nous mesurons l'ambition de ce projet qui souhaite, de manière aussi claire et structurée que possible, aborder les multiples aspects de l'écoconstruction comme aide à la conception, comme référentiel et surtout être une première pierre à l'édifice du projet global de structuration environnementale de la filière construction-bâtiment.

**Frédéric PUJOL** : je pressens une vision globale pour construire et concevoir un guide en phase avec la notion de déroulement dans le temps de la démarche de conception.

**Robert CELAIRE** : c'est un projet ambitieux qui souhaite couvrir non seulement les aspects typologiques des bâtiments existants ou neufs, une aide à la conception, une référence pré-réglementaire pour aider aux financements mais également les bases techniques et méthodologiques pour les professions concernées.

Nous souhaitons que ce soit un document évolutif que nous comptons terminer d'ici la fin de l'année 2013 et à s'approprier par l'équipe locale déjà constituée et renforcée depuis les dernières réunions.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Brice MEUNIER, Conseiller en Développement Durable, Hygiène et Sécurité à la CCISM au 47.27.31 ou [brice@ccism.pf](mailto:brice@ccism.pf)



**Marc COURTINES**, architecte et chef du bureau des constructions publiques (BCP) à la DIPAC.

### Qu'est-ce qui motive un architecte à suivre une formation sur l'architecture bioclimatique ?

D'avoir bénéficié de rappels sur des notions essentielles en architecture comme le confort ainsi que les paramètres climatiques et environnementaux ; d'outils pour une démarche environnementale dans mes projets architecturaux ; enfin d'exemples concrets et de références solides. Ces éléments serviront, pour ma part et en ma qualité de chef du Bureau des Constructions Publiques, aux prochaines conduites d'opération, aux concours d'architecture et aux projets publics.

### Quel est le vécu lors de cette formation ?

Je retiens la très bonne qualité de cette formation et des intervenants. Il y a eu beaucoup d'échanges concrets et fructueux avec tous les participants dont 6 collègues architectes. La formation était dense mais avec un contenu essentiel dans les aspects théoriques et pratiques comme des réalisations issues de projets de Guyane française.

### Quels débouchés pour cette formation ?

Il n'est pas possible de penser architecture d'un côté et démarche environnementale de l'autre. Cela doit être intégré. Je pense appliquer une nouvelle approche du coût global de la construction en intégrant une vision à plus long terme. Je retiens également

beaucoup d'idées pour les projets à venir comme la nouvelle mairie de TAHAA.

### Quelle vision à long terme ?

A long terme je suis favorable aux projets exemplaires qui pourront réconcilier les polynésiens avec leur habitat dans un environnement préservé et j'espère que les architectes et les ingénieurs s'impliqueront complètement dans cette démarche.

#### **FOCUS : Un projet de nouvelle mairie à TAHAA**

La nouvelle mairie est prévue avec le respect du paysage sur un site exceptionnel. Nous espérons réaliser une opération pilote dans bien des domaines comme les économies d'énergie, l'éclairage et la ventilation naturelle ainsi que la protection thermique du bâtiment dans son ensemble. Plus de détails sur ce projet dans un prochain Te Ve'a.



**Pascal ORTEGA**, enseignant chercheur à l'Université de Polynésie française (UPF).

### Qu'est-ce qui motive un professeur de physique à suivre une formation sur la maîtrise des énergies ?

C'est tout d'abord l'ouverture, à la prochaine rentrée d'une licence professionnelle « Maitrise des énergies et énergies renouvelables » que je vais animer. Mon objectif était d'étoffer le concept de maîtrise des énergies qui prend une part importante de ce cursus et qui sera un thème porteur pour les projets à venir. C'est aussi l'occasion d'introduire une nouvelle et importante thématique de recherche à l'UPF en collaboration avec Franck LUCAS qui est un des formateurs mais également un maître de conférences à l'université de LA REUNION.

### Que reprenez-vous de cette formation ?

Je suis satisfait de ce stage car mon objectif est atteint et j'ai acquis une vision beaucoup plus globale après ce module sur les énergies. Je retiens également un très bon niveau des intervenants, des cours concrets avec des transferts d'expériences et de compétences. A noter aussi des rencontres très riches avec les autres participants qu'ils soient ingénieurs, architectes ou professionnels du secteur de la construction ou du bâtiment.

### Quels débouchés pour cette formation ?

Tout d'abord la licence professionnelle qui verra l'intervention d'enseignants mais également de professionnels du sujet. Le démarrage d'un projet d'étude à l'UPF sur le confort thermique avec pour objectifs la réalisation d'un outil

d'aide à la conception bioclimatique des bâtiments en Polynésie française. Enfin la poursuite de la rédaction d'un guide des bonnes pratiques en écoconstruction. Après cette 2ème session, le projet de guide commence à prendre forme et il sera vraiment un outil précieux pour les professionnels.

#### **FOCUS : La licence professionnelle « Maitrise des énergies et énergies renouvelables ».**

Elle s'ouvre à la rentrée et s'adresse principalement à des BTS en électrotechnique. Elle correspond à une 3ème année débouchant sur la licence professionnelle. Les diplômés seront prêts à intégrer le marché du travail comme conseillers dans la maîtrise des énergies et en énergies renouvelables auprès des architectes, des bureaux d'études et des entreprises de ce secteur. Les cibles seront des projets de nouvelles constructions mais également la réhabilitation d'anciens bâtiments.